Image not found or type unknown

Usufruit du conjoint survivant sur les liquidités

Par **Desvard Alain**, le **28/02/2018** à **15:17**

Bonjour,
Nous sommes mariés avec deux enfants et avons établi une donation entre époux. Lors du premier décès, il apparaît que le donataire percevra les liquidités (PEL, livrets...)et en disposera comme bon lui semble. Avec cependant, à charge de les restituer aux nus propriétaires à son décès. Si toutes les liquidités sont dépensées, les nus propriétaires n'auront rien.
Pouvez vous me confirmer ce point ?

Bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés